

Par les motifs énoncés ci-dessus, nous
 reprenons l'abolition du ^{à Lyon} marchandage, comme
 étant contraire à l'équité industrielle
 des ouvriers et dépossédant les maîtres de toutes
 garanties pour les matières confiées aux ouvriers.
 En ~~attente~~ attendant l'organisation prochaine
 d'un conseil de prud'hommes dont
 nous faisons la demande de suite, ne
 songez pas à débiter pendant
 une commission temporaire qui statuera
 provisoirement.



1786

[Faint, illegible handwriting]

[Faint handwriting on the left margin]

[Faint handwriting on the right margin]